

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.11.2020

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le dix novembre deux mil vingt à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2020

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU  
MM. CINIÉ, DUMAS, LÉGER, LÉPINOIS, PÉRINET  
Absences : M. ROCHEREAU ayant donné pouvoir à Mme RONDEAU,  
Mme BARRÉ ayant donné pouvoir à Mme CUSSAGUET  
Secrétaire de séance : Mme DUQUERROIR

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer. Les mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 consistant de nouveau à un confinement depuis le 30 octobre 2020 par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, M. le Maire rappelle que, comme cela était précisé sur les convocations et l'avis public extérieur, la présente séance se tient à huis clos, donc sans public, le port du masque est désormais obligatoire, la distance entre conseillers est d'au moins 1 mètre et des stylos individuels désinfectés sont fournis avec gel hydro-alcoolique disponible à volonté sur la table.

Compte tenu de l'actualité récente particulièrement tragique avec ces 2 attentats terroristes, en mémoire du professeur Samuel PATY assassiné à Conflans-Ste-Honorine le 16 octobre et des 3 morts (Vincent LOQUÈS, Nadine DEVILLERS et Simone BARRETO SILVA) dans la basilique de Nice le 29 octobre, en solidarité avec leurs familles et les blessés et en remerciement pour les forces de l'ordre ayant neutralisés ces terroristes, M. le Maire et l'ensemble du Conseil solidaire observent une minute de silence. M. le Maire rappelle à cette occasion que l'ensemble de notre territoire national est placé au niveau maximum « Urgence Attentat » du plan Vigipirate depuis le 29 octobre.



M. le Maire propose au Conseil l'ajout de 3 points mineurs à l'ordre du jour :

- ✚ « Adhésion à l'association Prom'Haies et validation du projet de plantations »
- ✚ « Décision Modificative : création d'une opération d'investissement »
- ✚ « Election d'un membre suppléant à la commission intercommunale CIAF »

Le Conseil accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

### **2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil**

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 :

- 1) Aucune

### **3° - Attribution d'une aide pour la destruction des nids de frelons asiatiques 2021**

Malgré le fait que le Conseil Départemental n'ait pas reconduit son aide financière à ce dispositif depuis 5 ans, considérant, dans un objectif environnemental et de santé publique, que la lutte contre la prolifération du frelon asiatique doit continuer compte tenu de la présence de frelons asiatiques encore en augmentation cette année notamment sur le territoire de Charente, M. le Maire propose de reconduire cette aide plafonnée à 75 € aux propriétaires faisant détruire un nid de frelons asiatiques sur leur propriété. Cette aide sera versée aux propriétaires sur présentation de la facture originale d'un professionnel spécialisé dans la destruction des nids de frelons asiatiques. Cette aide concernera les destructions réalisées à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 et jusqu'au 30 novembre 2021. Les personnes concernées peuvent contacter la Mairie pour obtenir les coordonnées de prestataires spécialisés de notre territoire.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver cette proposition.

#### **4° - Participation aux écoles de Chasseneuil, Lussac, Nieuil et Genouillac pour les enfants de la Commune**

M. le Maire rappelle que suite à la délibérations 2013-12-19/2 pour le SIVOS Lussac-Nieuil et Genouillac, la Commune participe chaque année à la scolarisation des enfants de la commune (42 enfants concernés en 2020) dans les écoles maternelles et primaires de Chasseneuil, Nieuil, Lussac et Genouillac, au prorata de la durée de scolarité de chaque enfant dans ces écoles au cours de l'année facturée.

Cette participation est calculée en fonction du coût réel par élève pour la commune de Chasseneuil et s'établit à 567 € par enfant depuis 2013 pour les communes de Lussac, Nieuil et Genouillac. La facturation est faite directement par le SIVOS ou les communes de Lussac, Nieuil, Chasseneuil et Genouillac à terme échu sur la base d'un état comptable détaillé et d'une liste nominative des élèves concernés fournis fin novembre.

Après délibération, le Conseil accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

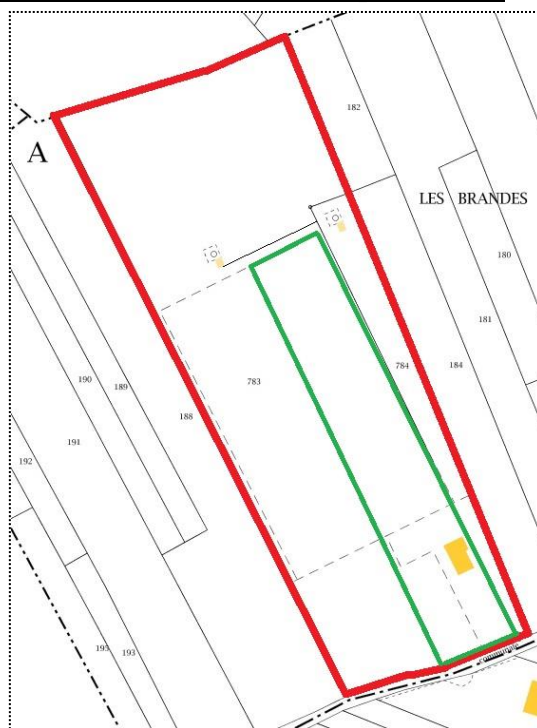
- ✚ de participer, à hauteur du coût réel par enfant avec un maximum de 567 €/an/enfant pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021, au prorata de la durée de scolarité de chaque enfant et facturé directement par les communes de Chasseneuil, Lussac, Nieuil et de Genouillac à terme échu sur la base d'un état comptable détaillé et d'une liste nominative des élèves concernés fournis fin octobre,
- ✚ d'inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif,
- ✚ d'autoriser M. le Maire à signer tout document ou convention avec les mairies concernées pour fixer les modalités de cette participation financière.

#### **5° - Location d'une partie de l'ancien stade à une habitante pour une aire de jeux/détente pour chiens**

M. le Maire indique au Conseil qu'une entrepreneuse individuelle depuis 4 ans et habitant à l'âge, Mme Veronica SIDWICK, souhaite louer à la Commune une partie de 5.000 m<sup>2</sup> pour y localiser son activité indépendante d'aire de jeux/détente pour chiens où les particuliers et/ou associations de chiens loueraient cet espace à l'heure, à la demi-journée ou la journée (entraînement de groupes de chiens par des associations et grand enclos sécurisé pour jeux et détente pour leurs animaux). Elle utilisera le tiers des anciens vestiaires (partie buvette sans alcool et WC) dont la ré-ouverture et les abonnements d'eau et d'électricité seront à sa charge, ainsi que l'assurance locative de ces locaux.

Pour rappel, cette partie de l'ancien stade (la parcelle totale faisant 1,8 ha, héberge déjà les 2 pylônes de téléphonie mobile Orange et Free) serait clôturée à la charge de la locataire et cela laisserait environ 1,3 ha de pré restant facile à accéder et à faucher par les agriculteurs. Ce terrain est particulièrement bien desservi en réseau (eau, électricité) et en voirie (route départementale à 100 mètres et route nationale à 400 mètres).

Le Conseil souhaite que cette habitante présente son projet aux riverains immédiats avant de statuer sur ce projet lors de la prochaine séance de conseil.



#### **6° - Décision Modificative n°1 : création d'une nouvelle opération pour la rénovation des bâtiments communaux**

M. le Maire propose au Conseil la création d'une nouvelle opération d'investissement pour la rénovation des bâtiments communaux loués place de l'Eglise (remplacement des portes d'entrée et des portes-fenêtres) :

Section d'investissement					
Sens	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	21	2132	309	Travaux effectués sur des immeubles de rapport	+ 5.000,00 €
D	23	231	300	Plantations	- 5.000,00 €

Après délibérations, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✚ d'approuver la décision modificative N°1 telle que proposée ci-dessus

## 7° - Bilan des budgets participatifs 2019/2020 et lancement budget participatif 2021

M. le Maire rappelle le bilan intermédiaire du budget participatif 2020 lancé début 2020 :

N°	Projet	Coût estimé (avril 2019)	Etat actuel (01/11/2020)	Budget consommé (01/11/2020)	Budget restant (01/11/2020)
1	<b>Miroirs routiers au pont de la Gasse</b> Installation de miroirs au pont de la Gasse pour limiter le risque de collisions de véhicules	600 €	Étude en cours ADA/DDT		600 €
2	<b>Pièges sélectif pour frelons asiatiques</b> Pièges à frelons asiatiques à acheter et installer sur les 18 panneaux d'affichages de la Commune et en distribuer aux habitants le souhaitant avec la recette du mélange à utiliser	800 €	30 pièges achetés dont 28 installés	600 €	0 €
3	<b>Création de haies et petits vergers publics</b> Création de haies le long des voies communales et plantation de petits vergers publics	3.000 € à 6.000 €	En cours		4.000 €
4	<b>Reboisement de parcelles communales</b> Reboisement de parcelles communales non cultivables	4.000 € à 8.000 €	Recherche de parcelles non cultivables		4.400 €
5	<b>Boîte à livres</b> Installation d'une boîte à livres sur la place de l'église	400 €	En cours		400 €
<b>TOTAL</b>				<b>600 €</b>	<b>9.400 €</b>

Après l'expérimentation réussie de 2019 (294 votes enregistrés en mai 2019), le budget participatif 2020 a été reconduit mais, compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, aucun projet, ni aucun vote n'a pu être élaboré. M. le Maire propose au Conseil d'annuler le budget participatif prévu pour 2020 et de reconduire en 2021 un nouveau budget participatif annuel portant de nouveau sur environ 3% de notre budget communal, soit **10.000 €**.

Il rappelle qu'à la différence des visites de villages bisannuelles qui nous permettent de recueillir les besoins et idées des habitants sur des sujets d'intérêt essentiellement particuliers, le budget participatif est annuel et porte sur des propositions d'intérêt général pour tout un village ou toute la commune.

Les projets et votes pourront être déposés / réalisés en mairie ou par internet par un simple mail adressé au Maire ([mairie@suaux.fr](mailto:mairie@suaux.fr)) ou en déposant une version papier au secrétariat. Pour celles et ceux disposant d'internet, il est conseillé de vous inscrire à la newsletter de notre site internet [www.suaux.fr](http://www.suaux.fr) pour avoir des informations sur le déroulement des étapes (étapes affichées en mairie).

### **Le budget participatif se déroulera en 6 étapes successives :**

- ✚ **Étape 1 (du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars) :** Les habitants (locataires, propriétaires, âge minimum 15 ans) émettent directement des propositions de projets, d'intérêt général, sur leur village ou sur la commune (par exemple mise en place d'un équipement ou mobilier urbain, de signalisations, de rénovations d'équipements ou de voies communales, l'ajout/déplacement d'un point lumineux d'éclairage public de confort, pose de miroir de visibilité de circulation ou de ralentisseurs...)
- ✚ **Étape 2 (mars) :** Une étude d'opportunité est menée (par le(s) porteur(s) du projet ou par un élu) afin de vérifier que le projet fasse l'unanimité, bénéficie à tous les citoyens (et non à une partie au détriment d'une autre) et contribue bien à la cohésion sociale.
- ✚ **Étape 3 (avril, mai) :** Le conseil municipal valide puis évalue la faisabilité / légalité et estime (ou fait estimer pas des devis) le coût des différents projets proposés.
- ✚ **Étape 4 (juin, juillet) :** Les habitants sont invités à choisir et prioriser les projets qu'ils souhaitent voir réalisés. Les budgets non-utilisés une année pourront être reportés sur l'année suivante.
- ✚ **Étape 5 (septembre à novembre) :** les projets retenus sont réalisés par la commune.
- ✚ **Étape 6 (décembre) :** un bilan des projets réalisés (avec les éventuels dysfonctionnements), est établi puis le montant et les objectifs du budget participatif de l'année suivante sont déterminés.

Après délibérations, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de reporter les crédits prévus pour le budget participatif 2020 sur l'année 2021 avec les modalités précisées ci-dessus et d'inscrire ce budget participatif au budget primitif 2021.

## **8° - Vote des subventions communales 2020**

M. le Maire rappelle que le budget prévisionnel 2020 sur l'article 6574 du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement (subventions de droit privé) est de 3.500 €. Il rappelle également les principes du délit de prise illégale d'intérêts qui interdit, sous peine de nullité de la délibération, aux conseillers exerçant des responsabilités dans un organisme subventionné par la commune de prendre part aux délibérations et au vote de la subvention de cet organisme. Il rappelle enfin que les associations souhaitant une subvention au titre d'une année doivent envoyer leur demande avant le 31 octobre de l'année concernée ainsi que leurs rapports moral et financier de l'année précédente afin que le Conseil statue sur leur demande lors du conseil de novembre. M. le Maire présente l'ensemble des demandes de subventions reçues et de ses propositions.

Après délibérations et votes (les conseillers et conseillères n'ayant pas pris part à ces éléments concernant les associations dont ils font partie du bureau), les subventions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés :

<b>Organisme</b>	<b>Subvention 2018</b>	<b>Subvention 2019</b>	<b>Subvention 2020</b>	<b>Commentaire</b>
<i>Compte 6574 : subventions de fonctionnement aux organismes privés</i>				
MFR de Saint-Projet	0	0	80	Un alternant sur la commune pour un CAP
Association Solidarité Paysans	130	140	150	Demandé : 0,20€/habitant soit 71 €
Ligue contre le cancer	70	80	90	Cause nationale
AAPECL Elevage en Charente-Limousine	0	0	50	Cause locale
Grande Famille Confolentaise	80	90	100	Quelques personnes de la commune bénéficiaires, besoins importants
Banque Alimentaire de Charente	100	110	120	
Restaurants du Cœur	170	180	190	Idem année dernière revalorisé
Centre social Le Chemin du Hérisson	110	120	130	Aide scolarisation et emploi des gens du voyage
APLI 16 – producteurs de lait	120	130	140	Soutien élevages
ADAPEI Charente	90	90	100	Services aux handicapés
Refuge de l'Angoumois à Mornac	120	130	140	Recueil chats et chiens errants du département
AFM Téléthon	40	40	40	
Chambre des Métiers et de l'artisanat 16	0	0	50	Centre Barbezieux-Cognac
AROEVEN	0	0	150	Voyage Mai 2019 Ecole de Nieuil
Foyer Rural d'Exideuil	0	225	75	Voyage Andorre 23/02/2020
OCCE Ecole élémentaire de Lussac	0	0	150	Voyage St-Lary Soulan janvier 2020
Réseau RASED de Chasseneuil et Terres de Haute-Charente	40	50	60	Aide aux élèves en difficultés : 10 scolarisés sur la commune
CLE (Charente Limousine Environnement)	30	30	30	Eoliennes. 10 membres sur la commune
Anciens organismes subventionnés	2186	1862	0	CALC, CSCS, voyages scolaires...
<b>TOTAL article 6574</b>	<b>3 286 €</b>	<b>3 277 €</b>	<b>1 845 €</b>	
<i>Compte 6573 : subventions de fonctionnement aux organismes publics (aide maxi 567 €/ enfant)</i>				
Commune de Chasseneuil	7574	8211	9015,3	Aide frais de scolarité 2019/2020 : 21 enfants
Commune de Nieuil	4706	5386	5103	Aide frais de scolarité 2019/2020 : 9 enfants
Commune de Lussac	2268	1701	1701	Aide frais de scolarité 2019/2020 : 3 enfants
Commune de TdHC (Genouillac)	3969	567	5103	Aide frais de scolarité 2019/2020 : 9 enfants
<b>TOTAL article 6573</b>	<b>18 517 €</b>	<b>15 865 €</b>	<b>20 922 €</b>	

## **9° - Complément de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) pour l'opération de mise à 2x2 voies de la RN141**

Suite à la délibération n° 2020-09-22/5 du 22 septembre 2020, le Conseil Départemental a informé M. le Maire que l'un des membres suppléant élu, M. Alain CHARRAUD, siègera déjà dans cette commission comme titulaire au titre de la Commune de Lussac. Il convient donc de procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> membre suppléant pour notre commune. Le seul candidat est M. André BRAQUET (Suaux).

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales. Le nombre de votants étant de 11, la majorité requise est de six voix.

M. André BRAQUET a obtenu 11 voix et a donc été élu comme membre suppléant.

### **10° - Adhésion à l'association Prom'Haies et validation du projet de plantations**

M. le Maire indique au Conseil que l'Association Régionale Prom'Haies Poitou-Charentes, située à Montalembert (79) propose la mise en place d'un partenariat aux territoires intéressés dans le cadre d'une convention et rappelle que notre commune, soucieuse du devenir de ses paysages, de la qualité de son environnement et du cadre de vie de ses habitants, souhaite s'inscrire dans une démarche respectueuse du végétal, de l'environnement et de développement en faveur des haies et des arbres hors-forêts en Poitou-Charentes.

Grâce au dossier monté avec l'aide de M. LÉGER, l'association « Prom'Haie » nous propose d'adhérer à leur association (cotisation de 50 € en 2020) et un projet de plantations s'élevant à 1.955,71 € HT (pour 14 arbres fruitiers, 85 mètres-linéaires de haie arbustive double et 220 mètres-linéaires de haie buissonnante double) localisées devant le cimetière et au Pouyalet, avec une aide envisageable de 964 € de la part du Conseil Départemental. Les plantations sont prévues fin janvier 2021 : **les volontaires peuvent se faire connaître en Mairie.**

SITE 1 : 85 M DE HAIES ET 14 ARBRES FRUITIERS



Après délibérations, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✚ d'adhérer à l'association Prom'Haies Poitou-Charentes, pour l'année 2020 ;
- ✚ de valider le projet présenté ci-dessus ;
- ✚ de solliciter toutes les subventions envisageables pour ce projet ;
- ✚ d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier ;
- ✚ de prendre en charge une partie des frais de transports des enfants sur le site du Bourg.

### **11° - Adhésion de 3 nouvelles communes au Syndicat Mixte de la Fourrière 16**

M. le Président du Syndicat Mixte de la Fourrière 16 nous informe que le conseil syndical a accepté le 14 octobre 2020 l'adhésion des communes Charentaises de Vindelle, Turgon et Chabrac, ce qui porterait le nombre de communes adhérentes au syndicat à 366 et demande au Conseil Municipal de donner son accord à ces adhésions.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter la demande d'adhésion des communes de Vindelle, Turgon et Chabrac au Syndicat Mixte de la Fourrière 16.

## 12° - Décision Budgétaire Modificative n°2 et plan de financement pour les travaux d'éclairage public

M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'extension du réseau d'éclairage public (Rue Sud et WC publics) et d'économie d'énergie sont terminés et présente le plan de financement correspondant à cette opération :

Montant TTC des travaux	6 272,65 €
TVA	1 045,44 €
Montant HT des travaux	5 227,21 €
<i>Dont montant HT des travaux d'installation</i>	<i>926,14 €</i>
<i>Dont montant HT des travaux d'économie d'énergie – développement durable</i>	<i>1 231,51 €</i>
<i>Dont montant HT des travaux sur le réseau</i>	<i>3 069,56 €</i>
<b>FINANCEMENT</b>	
Financement du SDEG 16 (35 % du HT des travaux d'installation)	324,15 €
Financement du SDEG 16 (50 % du HT des travaux d'économie d'énergie – développement durable)	615,75 €
Financement du SDEG 16 (100 % du HT des travaux sur le réseau)	3 069,56 €
Contribution de la collectivité (65 % du HT des travaux d'installation)	601,99 €
Contribution de la collectivité (50 % du HT des travaux d'économie d'énergie – développement durable)	615,76 €

Le fonds de concours à verser au SDEG 16 s'élève dont à un montant de 1 217,75 € (601,99€ + 615,76€). Les crédits n'ayant pas été inscrits au budget, il propose de procéder à la décision modificative suivante et de fixer la durée d'amortissement de ce fonds de concours qui pourrait être d'un an à compter de l'exercice 2021:

<b>Section d'investissement</b>					
Sens	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	204	20412	OPFI	Versement d'un fonds de concours au SDEG 16	+ 1.217,75 €
D	23	231	300	Plantations	- 1.217,75 €

Après délibérations, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✚ d'approuver la décision modificative N°2 telle que proposée ci-dessus
- ✚ de fixer la durée d'amortissement de ce fonds de concours à 1 an à compter de l'exercice 2021.

## 13° - Questions et informations diverses

- a) Dans le cadre des congés annuels, le secrétariat de Mairie, l'agence postale communale et l'accès public à internet seront fermés du lundi 21 décembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020 inclus. M. le Maire et ses adjoints resteront joignables en cas d'urgences.
- b) Monsieur le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
  - VSE : Pas de date fixée
  - CFFA : Pas de date fixée
  - CAS : Pas de date fixée
  - CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : début juin 2021)
  - BCA: Pas de date fixée
  - CBAO : Pas de date fixée
  - CCID : Pas de date fixée (avril 2021)
- c) Points majeurs des réunions communales :
  - Aucune
- d) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
  - 27/10 : SyBTB : Election de l'exécutif du syndicat. Une encart sera distribué prochainement.
- e) Calendrier des événements publics à venir :
  - Cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous à 10h30 devant la Mairie
  - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 17 nov. matin
  - Apéritif/Vœux de la municipalité : **annulé**
  - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 19/01/21 matin
  - Repas des aînés : **annulé**
- f) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
  -

La séance est levée à 22h30. La date de la prochaine réunion est fixée au **mardi 26 janvier à 20h30**.